

L'UCP reçue par la M.I.E.

Le 22 juillet dernier, l'Union des Cadres de Paris a été reçue par la Mission d'information et d'évaluation sur les effectifs et la gestion des ressources humaines. Cette mission, décidée par le Conseil de Paris, présidée par Alain DESTREM, ancien adjoint au Maire chargé des personnels, est portée par des élus représentant les différents groupes politiques et a pour objectif d'analyser l'évolution des effectifs depuis 2001.

Cette rencontre a été l'occasion pour l'UCP de dresser un état des lieux exhaustif de la politique de ressources humaines de la Ville, en abordant notamment les points suivants :

Evolution des effectifs :

Ils ont augmenté de 8.825 postes entre 2000 et 2009, cette dernière année marquant un arrêt de la hausse régulière des années précédentes. Cette hausse répond, selon l'administration, à la résorption de l'emploi précaire, la mise en place des 35 heures, l'ouverture d'équipements nouveaux et aux transferts de compétences.

L'UCP est favorable à la résorption de l'emploi précaire, mais remarque que le recrutement de contractuels se poursuit (869 agents en 2009), et regrette que ce recrutement concerne souvent des postes entrant pleinement dans les compétences de la Ville, au détriment d'agents titulaires. Le recours aux agents contractuels doit être réservé aux postes nécessitant des compétences spécifiques, que ne recouvrent pas les corps de la ville. De plus, une gestion qualitative des ressources humaines permettant d'identifier les profils et parcours atypiques serait de nature à limiter les recrutements de contractuels, auxquels la Ville n'est d'ailleurs pas en mesure d'offrir des perspectives à court terme.

L'UCP rappelle être signataire de l'accord ARTT et regrette qu'il ait fallu attendre 2010 pour que la Ville en dresse un premier bilan. Sa mise en œuvre a conduit la création de 2.418 emplois (6% de l'effectif budgétaire au 31/12/2000), créations qui n'ont que très peu concerné les catégories A et B, plus de 80% des emplois étant créés en catégorie C, alors que les A représentent 12,6% des effectifs et les B 17,5%. De plus, au lieu de soulager les agents par l'octroi de temps libre supplémentaire, l'ARTT a intensifié les rythmes, comme l'illustre la problématique des CET.

En ce qui concerne l'ouverture d'équipements nouveaux, elle est largement assurée par redéploiement d'effectifs prélevés sur d'autres directions, ce qui n'est pas sans incidence sur le fonctionnement de celles-ci. L'UCP demande que les créations d'emplois liées aux nouveaux équipements fassent l'objet d'une étude approfondie, en particulier en matière d'impact sur les créations d'emplois d'encadrement, non seulement dans les équipements concernés, mais également dans les services centraux, dont les tâches se trouvent alourdies.

Quant aux transferts de compétences, si certains sont liés à des décisions extérieures, d'autres résultent de la mise en œuvre de la politique municipale et il paraît souhaitable que l'impact de celle-ci sur les effectifs de la collectivité parisienne soit précisément quantifié.

Par ailleurs, l'absentéisme connaît depuis plusieurs années une augmentation continue et sensible (9,7% en 2007, 10,7% en 2008, 10,9% en 2009), soit un taux proche du taux moyen (11,3%) de la fonction publique territoriale, double du taux du secteur privé.

Concernant les CET, ils ont été mis en place afin de permettre aux agents de « développer un projet professionnel, personnel ou associatif, voire anticiper un départ à la retraite. » Cette dernière utilisation s'est largement développée, les agents pouvant quitter leur service jusqu'à 10 mois avant la fin effective de leur activité. Or la DRH n'anticipe que très rarement les remplacements, ce qui pénalise le fonctionnement des services. En revanche, les développements de projets individuels restent exceptionnels et les CET servent essentiellement à reporter sur l'année suivante les droits non

utilisés. L'UCP rappelle sa demande de transposition des mesures prises à l'Etat permettant, sur la base du volontariat, la monétarisation partielle du CET, ce qui a été constamment refusé à ce jour, mais cette position ne semble plus tenable.

Gestion des ressources humaines.

Malgré l'organisation de nombreux concours, la Ville peine à pourvoir des postes vacants dans certains métiers. De même le flux des détachements reste négatif pour la Ville (2009 : 240 accueils, 348 départs). L'UCP s'interroge donc sur l'attractivité de la collectivité parisienne, en mesurant l'incidence du problème du logement et des temps de trajet. Malgré les efforts consentis, les actions de la Ville en faveur du logement de ses agents ne répondent qu'à 10% de la demande exprimée.

Sur les perspectives de carrière et l'avancement, l'UCP a accueilli favorablement la mise en place du ratio promu/promouvables, mais se déclare déçue par les ratios adoptés pour la période 2010-2012. De plus, certaines catégories de cadres voient leurs perspectives d'avancement contrariées par le recours à des pratiques contraires aux statuts et favorisant le recours aux recrutements extérieurs. De plus, la promotion interne est insuffisante dans de nombreux corps. L'UCP redit son attachement à la notion de parcours professionnel permettant d'offrir des perspectives de carrière avec un accroissement progressif du niveau de responsabilité.

Enfin, une attention particulière doit être portée à la mobilité des seniors, nombre d'agents, en particulier parmi les cadres, voyant leur candidature écartée dès lors qu'ils souhaitent changer d'affectation après 50 ans.

Conditions de travail.

Malgré une sensibilisation générale à la sécurité du travail, on observe une hausse des chiffres relatifs aux accidents du travail, de trajet et aux maladies professionnelles. L'augmentation de celles-ci doit conduire la collectivité à se doter de dispositifs permettant de proposer aux agents concernés une situation de travail adaptée.

Face à cette dégradation, la baisse des moyens de prévention est préoccupante : moins de relais et d'animateurs de prévention, objectif d'un inspecteur Hygiène et Sécurité par direction « à risques » loin d'être réalisé, etc.

De même, les réorganisations de services (CSP comptables, Direction des Achats) ont été faites sans concertation, suscitant des phénomènes de rejet. Quand à la rationalisation des implantations administratives, si elle se traduit parfois par une amélioration de la qualité de l'environnement professionnel, elle est parfois un peu étonnante (cf. le projet de transfert du bureau de la formation de la rue Lobau à la porte de la Chapelle).

Handicap.

Des efforts ont été consentis pour atteindre l'objectif de 6% de travailleurs handicapés, mais les efforts doivent porter sur les conditions d'accueil, les locaux les plus neufs n'étant pas adaptés à toutes les formes de handicap. Par ailleurs, l'accueil d'un agent handicapé est souvent loin d'être anticipé et désiré.

Rémunérations.

50% des agents ont une rémunération brute annuelle inférieure à 25.000 €, compte tenu du coût de la vie en Île de France, il s'agit là d'un constat préoccupant. Une des réponses consisterait à réduire la durée dans les échelons au minimum statutaire, garantissant ainsi un avancement plus rapide et un gain de pouvoir d'achat.

Le régime indemnitaire quant à lui, présente de fortes disparités selon les corps, et l'UCP demande qu'une réflexion s'engage sur la définition de règles plus claires pour l'attribution des primes. Elle relève également que la Ville tarde trop souvent à transposer les évolutions statutaires et indemnitaires intervenues à l'Etat.

Action sociale.

Avec un peu plus de 2% de la masse salariale, la Ville se situe dans la moyenne des grandes collectivités (entre 1% et 3%), ce qui est décevant pour la première collectivité territoriale de France.

Moins de 9.000 agents déjeunent à l'ASPP ou dans des restaurants conventionnés, en raison de l'absence d'équipement dans certains arrondissements et de la dispersion de certains personnels. Le

chèque déjeuner ou le versement d'une indemnité repas offrirait une réponse, mais comme solution complémentaire à la restauration collective, et non comme substitution.

Quant aux prestations sociales de loisirs, même si le nombre de bénéficiaires a presque doublé ces dernières années, elles sont loin de concerner le plus grand nombre. Une augmentation du niveau de la participation de la Ville permettrait une augmentation de l'offre.

Déconcentration.

L'UCP ne veut pas juger du bien fondé des choix politiques, mais reste très attentive à la situation des personnels dans ce contexte. Ainsi, elle est très réservée sur la « Charte des arrondissements », mise en place récemment sans concertation. Elle conteste notamment le fait que le maire d'arrondissement soit consulté sur la nomination des chefs de services territoriaux, toute évolution vers une double hiérarchie, administrative et politique, étant à proscrire.

La déconcentration ne doit pas remettre en cause l'unité de Paris ni porter atteinte à l'égalité de traitement de tous les personnels.

Nous espérons que les différents points développés auront été utiles à la MIE et que celle-ci fera des propositions qui profiteront à l'ensemble des personnels. Nous ne manquerons pas de vous informer des suites éventuelles.

Renouvellement du Bureau du Syndicat des Médecins.

Le Syndicat des Médecins des Administrations Parisiennes UCP/UNECT Ville de Paris, a procédé au renouvellement de ses instances le 17 septembre dernier.

Rappelons que, face aux difficultés croissantes de recrutement, en raison du déficit d'attractivité des carrières en comparaison avec les collectivités voisines, des médecins ont créé en mars 2009 un syndicat professionnel spécifique. Il rassemble les médecins, chirurgiens dentistes, pharmaciens et sages femmes, titulaires et non titulaires, des administrations parisiennes.

Ont été élus : président, Arthur FOURNIER, médecin responsable de la cellule tuberculose, vice-président, Louis TRANCHINSU, chirurgien dentiste et secrétaire générale, Michèle BARTHE, radiologue dentaire.

Ils ne manqueront pas de poursuivre leurs actions en faveur de tous leurs confrères.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45